



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2017

Présents : MM. BEN ALI Zaina, BLANC Laurent, CHARRAT Jean-François, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, GEORGES Marie-Ange, MATHIEU Jean-Marc, SANDJIVY Sylvie, MARIIGNANE Gérard,

Absents : MELANO Yolène, ESTIENNE Bernard, PAOLETTI Cécile, DEROSE David, ZICKGRAF Didier, ROGIER Gilles, SANNA Magali, BUISSON Frédéric, DUVAL Denis

Procurations : DUVAL Denis à CHATARD Hervé et PAOLETTI Cécile à DEBORDEAUX Michelle

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Demande de subvention au conseil départemental pour l'aménagement de la Mairie (110 000 € pour 2017)

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

Approbation du compte rendu de la séance du 07 avril 2017

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

I – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – Programmation 2017 2^{ème} phase

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet du réaménagement de l'Hôtel de ville incluant une agence postale communale lié aux contraintes des nouvelles normes d'accessibilité.

Il rappelle que ce projet a fait l'objet d'une première inscription sur le budget primitif 2016. Le Conseil Départemental a octroyé une subvention de 110 000 € par arrêté N°P29 du 19 septembre 2016. Il rappelle l'estimation sommaire qui s'élève dans sa globalité à 730 511,23 € H.T, la programmation s'effectue en deux phases sur les années 2016 et 2017 :

2016 / 1^{ère} phase :	Etudes et divers : 123 142,00 € H.T.
	Clos couvert : 299 689,00 € H.T.
	<i>(Terrassement – gros œuvre – toiture – menuiseries extérieures)</i>
Total :	422 831,00 € H.T.

2017 / 2^{ème} phase :	Second œuvre : 307 681,00 € H.T.
	<i>(Menuiseries intérieures – cloisonnement – chauffage – électricité – ascenseur)</i>
Total :	307 681,00 € H.T.

Afin d'alléger la part de l'autofinancement communal, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide départementale la plus haute possible pour la réalisation de la deuxième phase de cet important projet structurant qui s'élève à **307 681.00 € H.T.**

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT H.T.	%
Conseil départemental	110 000,00 €	36 %
Autofinancement par emprunt	197 681,00 €	64 %
TOTAL :	307 681,00 €	100 %

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

II - DEMANDE DE DOTATION AU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : REAMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE INCLUANT UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE DANS LE CADRE DU MISE AUX NORMES ET SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire informe l'assemblée du rejet de la demande de dotation (DETR) pour la Mairie et l'APC.

Il propose de présenter une demande de dotation au fond de soutien à l'investissement public local. Celle-ci doit être envoyée en Préfecture avant le 2 mai 2017.

Il rappelle que le fonds de soutien à l'investissement public local est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants des communes et des EPCI s'inscrivant dans le cadre de la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables et la mise aux normes et la sécurisation des bâtiments publics.

Il propose de présenter pour l'année 2017 Le réaménagement de l'Hôtel de ville incluant une agence postale communale lié aux contraintes des nouvelles normes d'accessibilité. Le projet vise aussi à diminuer la consommation énergétique en mettant en place des panneaux solaires et une pompe à chaleur.

Afin d'alléger la part de l'autofinancement communal, Monsieur le Maire propose de solliciter Le FSIPL le plus haut possible pour la réalisation de cet important projet structurant qui s'élève à **948 000 € H.T. dont 22 500 € H.T** pour le désamiantage du bâtiment.

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT H.T.	%
Emprunt :	374 234,00 €	39,47%
FSIPL :	379 200,00 €	40%
<u>SOUS-TOTAL 1 :</u>	753 434,00 €	79,47%
Autres financements	MONTANT H.T.	%
- Conseil Départemental (subvention 2016)	110 000,00 €	11.60%
- Région PACA (FRAT 2016)	84 566,00 €	8.93 %
<u>SOUS-TOTAL 2 :</u>	194 566,00 €	20,53 %
TOTAL :	948 000,00 €	100 %

Le Maire informe l'assemblée que le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du FSIPL et le taux réellement attribué.

D'autre part, le plan de financement doit prévoir que le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

III - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION PACA DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET

« Patrimoine rural non protégé »

REFECTION TOITURE ET RENFORCEMENT DES MURS DE LA CHAPELLE SAINT-ROCH

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la chapelle Saint Roch nécessite des travaux importants pour la sécurisation du bâtiment et sa valorisation touristique. Des travaux de réfection de la toiture et la pose de tirants de murs sont nécessaires.

Il propose dans le cadre de l'appel à projet « Patrimoine rural non protégé » de la Région de solliciter une aide financière représentant 50 % du montant des travaux qui s'élève à 26 583 € HT (31 899,60 TTC).

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont inscrits au budget primitif 2017 à l'article 2313 et propose de solliciter une subvention auprès de la Région

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage à M. Daniel NIRONI, Maire de Barjols

La séance est levée à 17 heures 30'